

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 octobre 2025

200x25

DEMANDE DE 2 SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DES FORÊTS COMMUNALES – 2025 MODIFICATION de la délibération n° 196x25 du 25 septembre 2025

La Région Sud se portant co-financeur sur une partie des travaux à réaliser, il convient de répartir la précédente demande sur 2 dossiers distincts.

Le Maire rappelle que le 8 juillet 2025, un incendie majeur a fragilisé une partie du territoire de la commune des Pennes-Mirabeau.

Les fronts rocheux du chemin du Thord (parcelle BO 63) ont été directement touchés, nécessitant des travaux de consolidation.

En complément, des travaux sont également indispensables sur la rue du Souvenir (parcelle AB 17) et le boulevard de la Burlière, où des blocs rocheux et de la végétation instables commencent à chuter, mettant en danger les habitants et les infrastructures.

Ces interventions entrent dans le cadre de la restauration des terrains incendiés et de nos OLD, avec des actions réparties en 2 opérations distinctes et doivent être engagées rapidement avant les épisodes pluvieux automnaux :

1/ RTI 2026 - Remise en état et consolidation des fronts rocheux sur le chemin du Thord suite à l'incendie du 8 juillet 2025

- Mise en sécurité immédiate (écrans, cordistes sur zones inaccessibles aux équipes classiques) ;

2/ RTI 2026 - Travaux de sécurisation et débroussaillage sur la rue du Souvenir et boulevard de la Burlière suite à l'incendie du 8 juillet 2025

- Prévention sanitaire des peuplements et traitement paysager ;
- Lutte contre l'érosion et gestion des ruissellements ;
- Application de l'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD)

Le Conseil Départemental, dans le cadre de sa politique d'aide aux communes, a mis en place un dispositif d'aide à l'amélioration des forêts communales sous maîtrise d'ouvrage communale. Le taux de subvention peut aller jusqu'à 60 % du montant hors taxes des travaux éligibles.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les demandes d'aide financière du Département 13 pour la réalisation des projets suivants :

Opérations	Montant Subventionnable HT	Subvention Département 13 escomptée (40%)	Subvention Région sud escomptée (40%)	Autofinancement de la commune (20%)
1 / RTI 2026 - Remise en état et consolidation des fronts rocheux sur le chemin du Thord suite à l'incendie du 8 juillet 2025	66 987 €	26 795 €	26 794 €	13 398€

Opérations	MONTANT subventionnable HT	Subvention Département 13 escomptée (60%)	Autofinancement de la commune (40%)
2/ RTI 2026 - Travaux de sécurisation et débroussaillage sur la rue du Souvenir et boulevard de la Burlière suite à l'incendie du 8 juillet 2025	37 439 €	22 463 €	14 976€

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE les demandes de subvention relatives à ces opérations ;

- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre du dispositif d'aide à l'amélioration des forêts communales ;

- AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous les documents qui s'y rattachent ;

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
Audrey VILLE

LE MAIRE
Michel AMIEL